

MESSAGES D'EBC pour la nouvelle législature de l'UE 2024-2029

La voie à suivre pour des TPE/PME du bâtiment renforcées et un environnement bâti durable

Au cours du mandat européen 2019-2024, les décideurs politiques ont vigoureusement articulé, négocié et adopté des législations pour placer l'Union européenne à l'avant-garde de la lutte contre la crise climatique et de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Dans l'esprit du Pacte Vert européen, tous les secteurs de l'économie doivent contribuer à l'avènement d'un continent climatiquement neutre d'ici 2050.

Composé à plus de 99,9 % de TPE/PME, le secteur de la construction ne fait pas exception à la règle, représentant près de 10 % du PIB de l'UE et une main-d'œuvre de 15 millions de personnes. La **Vague de rénovation**, la stratégie qui vise à doubler les taux de rénovation, **doit maintenant être mise en œuvre de manière accélérée sur le terrain**. Les bâtiments économes en énergie ne sont donc plus seulement la panacée de quelques-uns : ils sont indispensables.

La construction est essentielle pour l'UE

Les PME sont vitales pour la construction



Autour de 10% du PIB de l'UE

Les PME représentent 99,9% du secteur



Autour de 15 millions de travailleurs dans le secteur

Les effets du changement climatique se font progressivement sentir, année après année. Dans le même temps, les multiples crises auxquelles l'Europe est confrontée ont révélé le besoin pressant d'éviter les dépendances énergétiques. **Ce qui avait commencé comme un plan environnemental à long terme est devenu une nécessité stratégique en matière d'énergie et de durabilité**. L'UE et le secteur de la construction ont fait preuve de résilience dans ce contexte. Parallèlement, les rénovations énergétiques, l'intégration d'énergies renouvelables et les considérations relatives au cycle de vie des ressources sont devenues les pierres angulaires des efforts de décarbonisation des bâtiments et de l'environnement bâti.

L'ensemble de la chaîne de valeur de la construction doit continuer à mettre en pratique une législation ayant un impact à long terme. Ces règles concernent notamment l'efficacité énergétique et la performance énergétique des bâtiments, l'intégration des sources d'énergie renouvelables, les produits de construction, une lutte renforcée contre l'amiante, des rapports environnementaux et sociaux pour les entreprises, l'accès à un financement durable, ou la restauration de la nature, alors que le secteur éprouve des difficultés structurelles à attirer, retenir, améliorer ou renouveler les compétences des travailleurs.

Pour parvenir à des bâtiments climatiquement neutres, les TPE/PME de la construction ont besoin de stabilité et d'investissements pour planifier et sécuriser leur activité. Rénover la quasi-totalité du parc immobilier européen d'ici 2050, y compris notre patrimoine bâti et nos bâtiments historiques, est une tâche herculéenne qui nécessite un pragmatisme et un engagement immédiat de la part de tous, en particulier des autorités publiques, des TPE/PME et des citoyens.

Nos **TPE, PME et artisans du bâtiment sont prêts et désireux de poursuivre leurs efforts** en faveur d'un environnement bâti rénové et plus efficace en matière d'énergie. Alors qu'ils sont déjà d'importants pourvoyeurs d'emplois locaux et stimulent les économies locales, la transition verte et numérique offre **un potentiel pour une activité soutenue et des possibilités d'attirer de nouveaux talents**. Le moment est venu de soutenir et de rejoindre le secteur du bâtiment pour contribuer aux solutions à un grand nombre de défis sociétaux dans l'UE et au-delà.

Nos PME et artisans de la construction demandent :

01

Un cadre réglementaire stable pour mettre en œuvre l'acquis du Pacte vert et de la Vague de rénovation

02

Un marché du travail inclusif et une main-d'œuvre qualifiée renforcée

03

Un marché intérieur équitable avec les TPE/PME au centre des politiques affectant la construction

Une construction plus sûre, résiliente et durable grâce à des fonds et des financements bien orientés

04

Une construction plus innovante et numérique s'appuyant sur des normes favorables aux TPE/PME

05

Points d'actions

01 Pour un cadre réglementaire stable pour mettre en œuvre l'acquis du Pacte Vert et de la Vague de Rénovation, il faut :

- **Mettre en œuvre les ambitions écologiques et numériques pour le secteur de la construction**, afin d'avoir une chance de créer un parc immobilier climatiquement neutre d'ici à 2050.
- **Garantir la mise en place et l'application correctes par les États membres du vaste ensemble de textes législatifs européens**, à travers une approche politique holistique et coordonnée.
- **Contrôler rigoureusement la mise en œuvre de la réglementation pour un environnement bâti durable**, avec un soutien et une promotion continus de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables accessibles dans les bâtiments.
- **Faciliter l'adaptation des TPE/PME de la construction aux vastes changements réglementaires déjà adoptés et renforcer leur capacité de résilience** grâce à un soutien technique et financier.

02 Pour un marché du travail inclusif et une main-d'œuvre qualifiée renforcée, il faut :

- **Déclencher une véritable remise en valeur de la formation professionnelle et des métiers manuels** dans la société européenne pour une image renouvelée de la construction en tant que force motrice de la transition verte.
- **Identifier les besoins en compétences pour la construction durable** nécessaires au niveau national et local dans tous les États membres.
- **Réformer les programmes de formation nationaux et locaux pour la construction et rationaliser l'enseignement et la formation professionnelle** en Europe.
- **Soutenir financièrement l'investissement des TPE/PME dans l'amélioration et la requalification des compétences**, au vu des forces et limites naturelles des petites entreprises et de l'artisanat.
- **Faciliter un dialogue fréquent entre les entreprises de construction et les organismes de formation qui mène à une meilleure adéquation entre les besoins du marché et l'offre de formation** et une meilleure mise en avant des bonnes pratiques en matière de formation en alternance.
- **Promouvoir et développer des initiatives et incitations ciblées pour les groupes sous-représentés** tels que les jeunes et les femmes les appelant à rejoindre le secteur de la construction, en mettant l'accent sur leur participation aux TPE/PME.
- **Améliorer la détection des talents manuels et entrepreneurial et l'orientation vers le BTP**, par le biais d'un soutien et d'un guidage fournis par l'UE.
- **Promouvoir et concrétiser des politiques et des programmes spécifiques pour l'inclusion des migrants de l'UE et de pays tiers dans la construction**, à travers des formations adaptées, un soutien linguistique et des initiatives d'intégration culturelle.

03 Per un mercato interno equo con le PMI al centro delle politiche che riguardano l'eilizia, dobbiamo:

- **Revitaliser le dialogue social et faire d'EBC un partenaire à part entière** du dialogue social sectoriel européen dans le secteur de la construction.
- **Sauvegarder la définition européenne existante des très petites, petites et moyennes entreprises** telle qu'elle est inscrite dans la directive 2013/34/UE.
- **Appliquer systématiquement le principe "penser petit d'abord"** et le test PME à l'ensemble de la réglementation.
- **Réduire les charges administratives et les obligations de rapports et s'attaquer en permanence au fardeau administratif** pour lever les obstacles à l'activité dans le secteur du bâtiment.
- **Appliquer des règles de tolérance zéro pour les retards de paiement** dans toutes les transactions commerciales et **obliger les autorités publiques à montrer l'exemple** en matière de comportement de paiement.
- **Encourager la participation des TPE/PME aux marchés publics**, sans procédures d'appels d'offre ni, critères sociaux et environnementaux trop restrictifs".
- **Mieux former les pouvoirs adjudicateurs publics** à éviter des critères de sélection et d'attribution irréalistes ou décourageants.
- **Aider les TPE/PME du bâtiment à lutter contre les abus de la législation sociale**, la fraude et le dumping social, par une meilleure coordination des systèmes de sécurité sociale, en s'attaquant aux mauvaises pratiques et aux acteurs perturbateurs, et en augmentant l'efficacité et la fréquence des inspections.
- **Renforcer le rôle de l'Autorité européenne du travail** dans le traitement des problèmes de mobilité, de travail et d'inspections dans le secteur, dans le respect du principe de subsidiarité.

04

Pour **une construction plus sûre, résiliente et durable grâce à des fonds et des financements bien orientés**, il faut :

- **Veiller à ce que les TPE/PME aient accès à des financements conventionnels et durables, publics et privés**, qui soutiennent leur transition écologique et numérique.
- **Accompagner les TPE/PME et les propriétaires immobiliers avec des incitations financières et des subventions** qui encouragent et facilitent la rénovation énergétique, à la fois par de petits gestes et des projets à plus grande échelle.
- **Mettre en place un soutien et un financement à long terme d'initiatives locales pragmatiques** pour la décarbonisation des bâtiments et des infrastructures, comme les guichets uniques pour la rénovation énergétique ou les centres de circularité.
- **Considérer la fiscalité, y compris la TVA, comme un outil** pour soulager les TPE/PME et promouvoir la rénovation des bâtiments aux niveaux national et local.
- **Favoriser le dialogue entre les représentants TPE/PME et les institutions financières** ouvrant la voie à une taxonomie européenne adaptée aux TPE/PME et des exercices de déclarations plus légers.
- **Garantir une protection optimale des travailleurs** grâce à des règles professionnelles réalistes, un financement suffisant de la santé et de sécurité et une formation adaptée aux sites de travail des TPE/PME.
- **Garantir des ressources financières rapides et flexibles dirigées vers ceux qui en ont besoin en cas de crise**, en tenant compte des tendances inflationnistes et spéculatives du marché et du rapport coût-efficacité.
- **Impliquer les artisans et les TPE/PME dans la conception des cadres réglementaires pour des bâtiments résistants aux séismes et aux catastrophes naturelles**, et dans la mise en œuvre des incitations financières conséquentes.
- **Investir dans des infrastructures garantissant la disponibilité de l'eau et dans des mesures visant à atténuer la pénurie d'eau dans les territoires locaux**, en les protégeant de l'instabilité hydrogéologique, la détérioration des sols et l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes.

05

Pour **une construction plus innovante et numérique soutenue par des normes adaptées aux TPE/PME**, il faut :

- **Stabiliser et améliorer l'intelligibilité du cadre réglementaire technique de l'UE**, en démocratisant et en simplifiant les concepts et les normes grâce à une implication directe des représentants des TPE/PME.
- **Veiller à ce que les TPE/PME soient présentes dans la normalisation européenne**, avec un accès à tous les forums techniques pertinents grâce à un financement et soutien technique appropriés.
- **Garder à l'esprit que la normalisation est un facteur clé de la compétitivité de l'UE** quand les normes prennent en compte les besoins des TPE/PME comme le point de référence.
- **Comblent le fossé entre les TPE/PME de la construction et une communauté d'innovation et de recherche qui évolue rapidement** en promouvant l'égalité d'accès à la technologie, la neutralité technologique et la gestion équitable des données.
- **Garantir une transition numérique progressive** pour assurer l'accessibilité, l'interopérabilité et la cohérence des outils numériques qui apportent une valeur ajoutée directe aux chantiers des TPE/PME.
- **Favoriser une approche collaborative et centrée sur l'humain en complément du savoir-faire en matière de construction** lors du développement de la robotique, de l'automatisation, des technologies intelligentes ou de l'intelligence artificielle.

Telle est la voie à suivre pour un secteur de la construction performant, responsable et durable, où les TPE/PME et les artisans de la construction ont les moyens de faire ce qu'ils font le mieux : se mettre au travail et se montrer à la hauteur de leurs ambitions et responsabilités sociales, environnementales et économiques.



À propos de nous

Fondée en 1990, la European Builders Confederation EBC est l'organisation faîtière qui représente les associations nationales d'artisans et de micro, petites et moyennes entreprises (PME) du secteur de la construction. Avec un secrétariat à Bruxelles, EBC fait partie de la délégation des employeurs dans le dialogue social sectoriel européen pour la construction. EBC est membre de SMEunited, l'association européenne des PME, et membre fondateur de Small Business Standards SBS, l'association européenne représentant les PME dans le domaine de la normalisation.

Au niveau national, les membres d'EBC couvrent des métiers allant des entrepreneurs généraux et des maçons aux métiers spécialisés tels que les charpentiers, les menuisiers, les plombiers, les installateurs HVAC, les électriciens ou les installateurs d'énergie renouvelable, en passant par les métiers de finition tels que les plâtriers et les peintres en carrelage.

Contacts

EUROPEAN BUILDERS CONFEDERATION EBC

Rue Jacques de Lalaing 4
1040 Brussels, Belgium

S'abonner à la newsletter d'EBC



Scannez-moi !

Écrivez-nous à

 secretariat@ebc-construction.eu

Suivez-nous sur

 [/European Builders Confederation EBC](https://www.linkedin.com/company/european-builders-confederation-ebc/)

 [/European Builders Confederation EBC](https://www.facebook.com/europeanbuildersconfederationebc/)

 [@EBC_SMEs](https://twitter.com/EBC_SMEs)

Visitez notre site web

 www.ebc-construction.eu